



LE P'TIT CHŒUR DES PIRATES

Règlement du 5 juin 2026

1. Admission

Le P'tit Chœur des Pirates est un chœur d'enfants qui s'adresse aux enfants d'âge primaire, dès 4 ans (1H-8H).

2. Inscription

La finance d'inscription se monte à CHF 60.- par année scolaire. Une famille qui inscrit plusieurs de ses enfants pour la même année scolaire ne paie la finance d'inscription qu'une seule fois par année.

3. Fréquentation

L'enfant est inscrit pour l'année scolaire (selon calendrier scolaire fribourgeois). L'enfant peut rejoindre le cours en tout temps durant l'année dès lors qu'il ou elle a l'âge requis et qu'il y a des places disponibles. Les parents préviennent le directeur vocal pour toute absence ou maladie de l'enfant à une répétition/un concert.

4. Horaire

Les répétitions ont lieu le lundi à la maison des Œuvres, Place de l'Eglise 6 à Estavayer-le-Lac (entrée sous les arcades) de 16h15 à 17h15 pour les 1-3H et de 16h45 à 17h45 pour les 4-8H.

5. Concerts

Les parents sont informés des dates de concert au fur et à mesure. La tenue de scène de base (bas noir/haut blanc) est à la charge des parents et sera précisée pour chaque concert. Tous les autres costumes, accessoires et décors sont compris dans les frais d'écolage.

6. Ecolage

L'écolage se monte à 20.- par mois par enfant entre septembre et juin. La somme de CHF 200.- est versée en une fois au plus tard le 30 septembre. Il n'y a pas d'envoi de facture. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'absence de l'enfant (maladie, vacances, etc). En cas de non-paiement, le droit de refuser l'accueil de l'enfant est réservé.

7. Bourses

Dans des cas particuliers, le Comité de l'association peut octroyer une bourse ou des échelonnements de paiement sur demande.

8. Résiliation

Toute résiliation doit être annoncée par écrit/par email, au minimum un mois à l'avance pour la fin d'un mois, sans quoi l'écolage sera dû.

9. Vacances et jours fériés

Les vacances et jours fériés sont identiques à ceux des écoles fribourgeoises.

10. Intégration

Dans le cas où l'intégration de l'enfant est difficile ou que son comportement perturbe le bon déroulement des répétitions, le droit de refuser l'accueil de l'enfant est réservé.

11. Santé

Les enfants trop malades pour assister à une répétition/un concert se verront contraints de rentrer à la maison. Les absences pour maladies seront signalées dès que possible.

12. Assurance

Les parents veillent à ce que leur enfant soit couvert correctement par une assurance RC privée, ainsi que pour la maladie et pour les accidents.

13. Responsabilité

Les parents sont priés d'indiquer quelles sont les personnes autorisées à venir chercher les enfants. Le P'tit Chœur des Pirates est responsable des enfants depuis leur prise en charge, jusqu'au retour des parents.

14. Communication

La communication avec les parents se fait par whatsapp, messages ou email, et l'actualité du P'tit Chœur des Pirates est partagé sur Facebook/Instagram @leptitchoeurdespirates.

15. Coordonnées

Contact : leptitcoeurdespirates@gmail.com

Directeur vocal :

Fabien Volery / contact@fabienvolery.ch / 079 512 22 63

Comité :

Réjane Chassot, capitainerie, spectacles

Leila Chouiter, recherche de fonds et communication

Huber Monod, comptabilité

Justine Renevey, secrétariat, 078 632 17 37

Compte bancaire auprès de la BCU :

Association Le P'tit Chœur des Pirates

Rte d'Yverdon 34, 1470 Estavayer-le-Lac

IBAN CH94 0076 7000 S557 4155 9